

LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE

Dernière mise à jour le 01/01/2026 - V1

PRÉSENTATION DE HOMINANCE

L'intelligence relationnelle au service des Hommes et des équipes

LE MOT DE LA DIRIGEANTE



Laëtitia RUDELLE

« Hominance signifie Homme et Performance.

Depuis toujours, mon fil rouge est l'Humain. »

Écouter, comprendre, analyser, donner et recevoir : c'est ainsi que j'aborde chaque accompagnement. Je suis convaincue que la réussite durable naît de la qualité des relations, de la motivation partagée et de la capacité à transformer une vision en actions concrètes.

Nos différentes activités



NOTRE MISSION DURANT VOTRE ACCOMPAGNEMENT :

Vous aider à transformer chacune de vos interactions en levier de performance.

NOS MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Former autrement, pour ancrer durablement les apprentissages

DES ÉVALUATIONS RÉGULIÈRES

Tout au long de votre accompagnement, vous pourrez mesurer votre progression dans les apprentissages

- **En amont de votre parcours**, en réalisant un quiz de connaissances sur notre plateforme Keyro
- **Durant le parcours**, à l'aide des différents exercices et des mises en situation proposés par votre formateur/ice ou mis à disposition sur votre interface Keyro
- **En fin de parcours**, en réalisant un nouveau quiz de connaissances.

UNE APPROCHE OPÉRATIONNELLE

Grâce à l'alternance de théorie et de pratique, vous vous entraînez sur l'ensemble des apprentissages.

Pour chacun d'entre eux, vous suivrez le séquençage suivant :

- Une activité de découverte
- Apport théorique
- Entraînement
- Synthèse

Nous privilégions les petites sessions (8 à 10 participants) pour favoriser les séquences d'entraînement.

NOTRE ENGAGEMENT QUALITÉ

HOMINANCE s'attache à répondre à l'ensemble des critères de qualité suivants :

- L'identification précise des objectifs de la formation
- La mise en adéquation entre les objectifs pédagogiques et le public formé
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux différents profils des stagiaires
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation
- L'information donnée au public sur l'offre de formation et les résultats obtenus dans le cadre de nos sessions intra-entreprises
- La prise en compte des questionnaires de satisfaction remis par les stagiaires

L'ÉVALUATION

À l'issue de la formation, le stagiaire est invité à

- partager son niveau de satisfaction à chaud
- partager son niveau de satisfaction à froid, 6 mois après

LE SUIVI

Les feuilles d'émargement signées par les stagiaires, par demi-journées témoignent de la réalisation de la formation. A l'issue de la session, le formateur vérifie la conformité de la feuille d'émargement et la signe à son tour.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Vous avez choisi de faire confiance à HOMINANCE pour votre projet de formation ou vous intervenez pour HOMINANCE dans le cadre de formation. Nous souhaitons tout mettre en place pour rendre cette expérience optimale. Nous vous remercions de prendre connaissance du règlement intérieur ci-après.

I. Objet et Champ d'application

- **Objet** : Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de vie permettant d'assurer le bien commun et la qualité des conditions de formation de chaque collaborateur et stagiaire. Il précise l'application à la société de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales relatives à la discipline et au bon fonctionnement.
- **Champs d'application** : Le présent règlement s'applique aux personnels de la société HOMINANCE, aux consultants partenaires, aux intérimaires et aux stagiaires dans le respect de la réglementation qui leur est applicable.

II. Organisation et discipline générale

- **Usage du matériel de l'entreprise** : Tout utilisateur est tenu de conserver en bon état tout le matériel qui lui est confié en vue de l'exécution de son travail. Il est interdit de détériorer et/ou d'emporter le matériel mis à leur disposition pendant la durée de leur formation, hormis les supports pédagogiques distribués en cours de formation, d'utiliser le matériel d'HOMINANCE à d'autres fins, notamment personnelles, sauf si le matériel est prévu à cet effet.
- **Comportement général** : Chaque collaborateur doit respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir-être en collectivité. Il est notamment interdit d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse ; d'introduire dans les locaux de la formation des boissons alcoolisées, des produits illicites ou dangereux ; de quitter le stage sans motif et sans en avoir informé le formateur et/ou la personne en charge des formations au sein d'HOMINANCE. Par ailleurs, toute injure, insulte, comportement agressif, incivilité est interdit, à fortiori lorsqu'ils sont pénalement sanctionnables. Il en est de même de tout comportement raciste, xénophobe, sexiste et/ou discriminant au sens des dispositions du Code du travail et du Code pénal.

- **Harcèlement sexuel** : Aucun collaborateur ne peut être sanctionné pour avoir subi ou refusé de subir des agissements de harcèlement de la part d'une personne qui abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions, donnerait des ordres, profèrerait des menaces, imposerait des contraintes ou exercerait des pressions de toute nature sur ce collaborateur dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle à son profit ou au profit d'un tiers. Aucun collaborateur ne peut être sanctionné pour avoir témoigné des agissements définis ci-dessus ou pour les avoir relatés (Art. 1.1224 CT).
- **Les sanctions** : Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, et de la durée de la formation faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :
 - Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant
 - Suspension provisoire
 - Exclusion définitive de la formation

Le directeur de HOMINANCE informera l'employeur et, le cas échéant, l'organisme paritaire prenant les frais de formation à sa charge, la sanction prise à l'égard du stagiaire.

III. Déroulement de la formation

- **Les dates et horaires des formations** : Les horaires, dates et lieux de stage sont fixés par HOMINANCE et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces dates et horaires. HOMINANCE se réserve, dans les limites imposées par les dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Une fiche de présence doit être impérativement signée par le stagiaire au début de chaque demi-journée (matin et après-midi).

Seules les absences pour des raisons de cas de force majeure (maladie justifiée par un certificat médical, accident, etc..) peuvent donner lieu à un report de la participation du stagiaire à une autre session du module concerné ou, en cas d'incapacité à poursuivre la formation, à un remboursement au prorata temporis des journées de formation réellement suivies.

En cas de changement de date au sein d'une session à l'initiative du participant, un supplément de 50,00€ HT sera facturé au stagiaire au titre des frais administratifs engendrés par la gestion de cette modification.

- **.Protection des droits d'auteur** : La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être diffusée et utilisée que pour un strict usage personnel. Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.
- **Confidentialité** : Les stagiaires ont une obligation de discrétion sur les informations qu'ils pourraient recueillir au cours de leur formation sur HOMINANCE, sur les autres stagiaires de leur groupe ou sur leur formateur.

IV. Hygiène et Sécurité

Chaque stagiaire ou collaborateur doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Toutefois, conformément à l'article R. 6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

- **Accident** : Tout accident corporel, comme tout dommage corporel ou non causé à un tiers, doit être porté, dans les plus brefs délais, par l'intéressé ou par le (ou les) témoin(s), à la connaissance du service administratif ou du formateur. Faute d'information dans les 24 heures, HOMINANCE décline toute responsabilité quant à l'obligation de déclaration.
- **Responsabilité** : HOMINANCE décline toute responsabilité en cas de disparition, de vol ou de détérioration d'effets personnels survenant au cours de la formation, dans les bureaux d'HOMINANCE ainsi que sur le lieu d'accueil de la formation, lorsqu'il diffère.

V. Publicité du Règlement

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque Stagiaire ou Formateur avec le livret d'accueil lors de l'envoi du contrat ou de la convention.



LAËTITIA RUDELLE

Je m'attache à faire progresser vos résultats en faisant progresser vos relations

Pour plus d'information,
contactez-nous
info@hominance.com